

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 21
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 mars à 10h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le vendredi 17 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 6

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : 1

Michel JORCIN

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



OBJET : Examen et vote du Compte de gestion 2016

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire,

après s'être fait présenter le Budget primitif 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion 2016 dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2016,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

déclare que le Compte de gestion 2016, dressé par Madame Catherine OSTERMANN, Trésorière du Centre des finances publiques de Bourg-d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

